

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Procès-verbal de la 2<sup>me</sup> séance de la Commission Spéciale.

**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Avis relatif aux procès-verbaux des séances de la Commission Spéciale.

Concours pour l'emploi de surveillant de la voirie.

Avis relatif à l'exécution d'un testament.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Société de Conférences. — Le Ballet au XVII<sup>e</sup> siècle dans les Cours de France, de Savoie et de Monaco, par M. Henri Prunières. — L'âge de la pierre polie, par M. Prat.

**LA VIE ARTISTIQUE :**

Théâtre de Monte-Carlo. — Les Ballets de M<sup>me</sup> Ida Rubinstein.

Dans les Concerts.

**Annexe au « Journal de Monaco » :**

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu des séances des 3 et 13 décembre 1928.

**MAISON SOUVERAINE**

La Commission spéciale s'est réunie, sous la Présidence de S. A. S. le Prince Pierre, le 11 janvier 1929, à 16 heures, dans la salle des délibérations du Conseil d'Etat.

La Commission a d'abord rappelé les quatre questions suivantes inscrites à son ordre du jour à la première séance :

1<sup>o</sup> Réforme des services d'utilité publique, tels que ceux du gaz, de l'eau, de l'éclairage, de l'électricité, etc., qui conduira à l'adaptation des cahiers des charges des sociétés à monopoles et à la réduction des monopoles avec compensations réciproques ;

2<sup>o</sup> Examen de la question des emplois sous toutes ses formes ;

3<sup>o</sup> Délimitation des domaines public et privé ;

4<sup>o</sup> Adaptation libérale de la Constitution, par la modification utile des textes, en recherchant notamment l'autonomie communale.

Elle constate son complet accord sur l'importance de ces questions et décide d'en aborder sans retard l'examen ; elle fixe, dès cette séance, ses méthodes de travail.

Dans ce but, la Commission décide de répartir entre ses membres la préparation et l'étude des questions portées à l'ordre du jour de ses travaux et de les charger, avec l'agrément de S. A. S. le Prince Pierre, de l'élaboration des rapports.

Sont désignés, ensuite, comme rapporteurs :

Question du gaz : MM. Bonaventure et Henri Marquet ;

Question de l'électricité : MM. Eymin et Henri Marquet ;

Question de l'eau : M. le D<sup>r</sup> Marsan ;

Question de la voirie : M. Jacques Reymond ;

Question des emplois : MM. Bonaventure et André Notari ;

Délimitation des Domaines public et privé : MM. Eymin et André Notari.

Les rapporteurs sont autorisés à demander, par l'intermédiaire des services du Cabinet, tous les renseignements qui pourraient leur être utiles pour leurs travaux.

A l'issue de la séance, M. Bonaventure, à l'occasion de la Fête Nationale, recommande à S. A. S. le Prince Pierre une liste de Monégasques sans emploi ou sollicitant leur réintégration.

En recevant ce document, Son Altesse Sérénissime fait observer que la plupart des noms qu'il contient figuraient sur une liste qui Lui a été remise le jour de Son arrivée.

Elle ajoute que depuis cette date, huit Monégasques ont déjà été pourvus d'un emploi et que l'étude des autres demandes sera poursuivie avec la même bienveillance.

La séance est levée.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 823.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. André-Léon Bois, Architecte à Monte-Carlo, est autorisé à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur qui lui a été conférée par S. Exc. le Président de la République Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le cinq janvier mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

**AVIS & COMMUNIQUÉS**

Le Gouvernement nous communique la note suivante :

« Un communiqué rédigé sous forme de procès-verbal de la première réunion de la Commission spéciale a été publié dans certains journaux de la région.

« Cette communication à la Presse étant le fait d'initiatives privées, le public est mis en garde contre ce genre d'informations.

« Les procès-verbaux des séances seront publiés régulièrement dans le *Journal de Monaco*, après chaque réunion de la Commission. »

Un concours est ouvert dans la Principauté, entre les sujets Monégasques, pour la désignation d'un Surveillant de la Voirie.

Les candidats pourront prendre connaissance à la Mairie des capacités requises, des fonctions à remplir, du traitement afférent à l'emploi et des conditions du concours.

Les intéressés devront faire connaître à M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, avant le 25 janvier, s'ils désirent se mettre sur les rangs.

Les épreuves du concours auront lieu à 8 h. 45, le 31 janvier.

Les héritiers au degré successible de M<sup>me</sup> Eléonora Roubitshek, veuve de M. William Sidney Gordon, décédée le 22 juillet 1928, à Monaco, sont invités à prendre connaissance, au Secrétariat Général du Ministère d'Etat, du testament de la dite dame Eléonora Roubitshek et à donner ou à refuser, dans un délai de 3 mois à dater de la présente insertion, leur consentement à l'exécution du dit testament en ce qui concerne la clause attribuant à la Fondation Otto, de Monaco, un legs particulier de vingt mille francs.

Le testament pourra être communiqué aux intéressés tous les jours non fériés, de 10 à 12 heures et de 15 à 17 heures.

Monaco, le 17 janvier 1929.

**ECHOS & NOUVELLES****SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES**

M. Henri Prunières qui dirige *La Revue Musicale* avec tant d'autorité et de succès, a fait lundi dernier une délicieuse causerie sur le Ballet au XVII<sup>e</sup> siècle dans les Cours de France, de Savoie et de Monaco.

Il a montré d'abord que le Ballet fut dès le XVII<sup>e</sup> siècle le divertissement favori de la Cour du roi Louis XIII, à laquelle rien ne donna plus d'éclat et d'éblouissement. Genre dramatique assez singulier d'ailleurs, et se rapprochant plutôt de nos revues modernes de music-hall que de l'opéra dont il est la source. La somptuosité des costumes en faisait une chose merveilleuse à contempler, aussi ne pouvait-on réaliser ailleurs de telles exécutions.

M. Prunières a trouvé dans les descriptions des témoins oculaires et surtout dans les albums de la Bibliothèque Nationale, une documentation extrêmement variée et suggestive, que l'écran a reproduite avec une netteté parfaite.

La représentation des Ballets de Cour occupait une foule bizarrement mêlée, exclusivement masculine, artistes, danseurs, chanteurs, musiciens de profession, grands seigneurs, courtisans, groupés autour du Roi lui-même. C'était une manifestation aussi belle qu'éphémère (elle ne se produisait qu'une fois par an au moment du Carnaval). A l'origine elle fut inspirée par le désir de reconstituer la tragédie antique avec ses chœurs chantés et dansés.

M. Prunières évoqua successivement le fameux ballet des *Fées de la Forêt de Saint-Germain* (1624), le ballet de *La Douairière de Bilbao*, le *Ballet du Château* de Louis XIII; il montra comment le Ballet constituait un genre vraiment spécial en France, d'où il a exercé un rayonnement mondial.

Sa grande vogue vint jusqu'à la Cour de Monaco, qui était fort brillante sous le règne d'Honoré II. M. Labande, dans un article récent, a pu ainsi révéler des faits peu connus et extrêmement intéressants; il a donné la reconstitution des *Entretiens de Diane et d'Apollon*, et des *Vittorie di Minerva*, ballets de 1654 et 1655, composés par un Français Charles de Vénasque-Ferriol, secrétaire du Prince, et par un italien Francesco-Fulvio Fregoni. Ils furent dansés par la Duchesse de Valentinois, ses Enfants, les personnages de la Cour, les officiers de la garnison, sur une scène probablement adossée à l'Édifice des Bains, dans les jardins du Palais. Antoine I<sup>er</sup>, petit-fils de la Duchesse, continua la tradition, eut un orchestre et des chœurs et fit exécuter, au moins en concert, les œuvres de Lulli, de Campra, de Destouches, etc., à la Cour de Monaco. Malheureusement on ne possède pas sur les représentations du temps d'Honoré II les mêmes documents graphiques que sur les Ballets dansés à la Cour de Louis XIII. On peut y suppléer par les dessins d'après les Ballets donnés à Turin à la même époque sous l'influence de Madame Royale. M. Prunières les a projetés sur l'écran: ces dessins, possèdent peut-être moins de finesse que ceux de France, ils donnent par contre l'image des décors qui se renouvelaient au cours de chaque représentation et qu'on ne connaissait guère en France.

A la vérité le Ballet du xvii<sup>e</sup> siècle n'a jamais été un genre nettement défini; il a obéi au caprice et à la fantaisie. Cependant il a joué un rôle dans l'origine de l'Opéra, car l'élément musical s'y est progressivement développé. Lulli y mitra tellement de musique qu'il fera éclater le genre. Le Ballet de Cour n'a jamais été quelque chose de tout à fait achevé, et comme dit La Bruyère il n'a été que « l'ébauche d'un grand spectacle ».

S. A. S. le Prince Pierre assistait à la Conférence. Il a vivement félicité l'orateur et lui a témoigné combien il avait pris d'intérêt à ses explications toujours claires et précises.

La deuxième conférence de préhistoire donnée mercredi dernier par M. Prat, Surveillant général au Lycée, avait pour sujet: « La pierre polie ». Les nombreux auditeurs qui étaient venus l'écouter ont été frappés par l'opposition très nette qui existe entre le paléolithique, objet de la première conférence, et l'époque de la pierre polie ou néolithique.

Au néolithique un climat tempéré, tout d'abord très humide, succède au froid sec des magdaléniens. Les glaciers sont désormais cantonnés dans leurs limites actuelles. Le renne se retire vers les régions boréales, il est remplacé par le cerf élaphe, partout abondant dans les vastes forêts qui recouvrent alors nos régions. Les animaux des cavernes et le mammoth ont disparu pour faire place à la faune actuelle.

Au chasseur et pêcheur succèdent le pasteur et l'agriculteur; l'homme domestique le chien, le bœuf, la chèvre, le mouton, le cheval; il cultive le

blé, le seigle, l'orge, le mil; il sait fabriquer le pain et peut-être le vin. L'industrie se modifie, non content de tailler la pierre pour en faire des armes et des outils, le néolithique s'offre le luxe de la polir; il découvre la poterie, le filage et le tissage du lin.

Les huttes se groupent en villages au sommet des collines ou sur pilotis dans les régions lacustres. L'instinct social se révèle dans l'édification des monuments mégalithiques, vastes ossuaires où sont successivement ensevelis, avec des rites religieux compliqués, les membres de la tribu.

Dans le domaine artistique c'est la ruine totale de l'art magdalénien; plus de ces délicats ouvrages de sculpture, de gravure de l'époque du renne. Le génie néolithique se complait aux travaux utilitaires et pratiques.

M. Prat a vivement intéressé par ses aperçus et l'exposé des controverses sur l'Azilien et sur Glozel. Pour Glozel il estime que l'on doit attendre des découvertes nouvelles avant de se prononcer.

D'excellentes projections fixes ont permis de suivre agréablement cette conférence, qui a été très applaudie.

## LA VIE ARTISTIQUE

### THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

#### Les Ballets de Madame Ida Rubinstein

Artiste, M<sup>me</sup> Ida Rubinstein l'est excellemment. Et ce qui le prouve c'est que cette distinguée prêtresse de Terpsichore a l'anxiété du mieux dans l'effort vers la beauté. De taille fine et élancée, sa maigreur n'a rien d'excessif si l'on considère qu'une danseuse a pour premier devoir d'être aérienne et quasi impalpable, obligée qu'elle est de vagabonder entre terre et ciel, effleurant à peine le sol de la pointe de son pied de satin.

La danseuse en quelque sorte matérialise le rêve; elle est, ainsi qu'on l'a définie, une réalisation, dans le temps et dans l'espace, de toutes les possibilités du corps humain.

M<sup>me</sup> Ida Rubinstein n'a rien d'une danseuse professionnelle. Elle danse d'instinct comme l'oiseau chante. De l'art qu'elle pratique connaît-elle la grammaire et la syntaxe — car la danse a aussi ses humanités? Nous l'ignorons. Après tout, qu'importe? Elle a l'intelligence et l'amour de la danse et elle possède la foi, cette foi qui ne soulève pas que les montagnes, et que, souvent, on appelle le génie. Muse plastique dont l'image fleurit la scène, M<sup>me</sup> Rubinstein est une animatrice d'actions gracieuses. Si elle n'a ni la légèreté ni l'envol capricieux de la libellule, si « de ses pieds ne jaillissent pas des diamants », M<sup>me</sup> Rubinstein a un sens affiné de la mimique. Le sommaire souriant de sa technique n'empêche pas son genre de saltation d'être signifiant. Sa danse est sans cesse mesurée; le calme et la réflexion règlent ses ébats. Et ce n'est pas de M<sup>me</sup> Rubinstein qu'on pourra jamais dire qu'elle a les jambes près du bonnet.

La danse de M<sup>me</sup> Rubinstein est un divertissement suggestif et descriptif. La sensation qu'elle procure est aussi agréable que visuelle. La sensualité n'y a qu'une part fort restreinte.

Qu'elle soit la Psyché de la fable antique; qu'elle soit le David à la fronde de la tradition biblique ou une danseuse de boléro espagnol, elle reste M<sup>me</sup> Rubinstein.

Sa personnalité s'impose plus au personnage qu'elle n'en subit l'empreinte et l'étreinte. Toujours pareille à elle-même, elle est ce qu'elle doit être; avec M<sup>me</sup> Rubinstein, aucune déception n'est à redouter.

Les trois ballets (*les Noces de Psyché et de l'Amour*, *David*, *Bolero*) offerts par M<sup>me</sup> Ida Rubinstein à l'appétit du public, lui font grand honneur, tant la présentation en est somptueuse et d'un goût parfait. Les décors sont extrêmement réussis: aussi bien celui, très Louis quatorze, des *Noces de Psyché et de l'Amour* que celui de *Bolero*, pure merveille de couleur, d'éclairage, de pittoresque, de vérité réaliste. Ça c'est un décor. Et combien l'arrangement scénique est heureux! Combien la saveur en est espagnole! Dans ce *Bolero*, où la danseuse principale doit faire preuve d'originalité expressive et flambante pour indiquer du geste, de la hanche et du pied les caprices de rythmes, les subtilités et les particularités de caractère de la mélodie, peut-être souhaiterait-on à M<sup>me</sup> Rubinstein un peu plus d'indépendance et d'audace dans le debanchement, de furia dans les mouvements? Mais chacun comprend la danse à sa manière et l'exécute selon son tempérament. Il serait donc injuste de faire grief à M<sup>me</sup> Rubinstein d'être

davantage une Espagnole du nord qu'une Espagnole du midi.

En Psyché, en David, M<sup>me</sup> Rubinstein justifia sa réputation. Elle fit belle figure en ces personnages. Ses gestes, ses attitudes et sa danse s'efforçant de traduire les moindres intentions, les multiples complexités musicales, obtinrent le chaleureux suffrage des spectateurs.

M. Anatole Wiltzak et M<sup>lle</sup> Ludmila Chollar, déjà fréquemment applaudis dans les *Ballets Russes*, ont été très remarqués, de même que la foule de ballerines et de danseurs faisant partie de la troupe des *Ballets de Madame Ida Rubinstein*.

Les costumes, d'un choix rare et d'une tonalité toujours harmonieuse, sont simplement ravissants. Et tout, dans les trois ballets, est admirablement et artistement réglé. C'est vraiment une délicieuse féerie des yeux que ces divertissements.

Les musiques: celle du vieux Bach, orchestrée à la moderne avec autant de tact que de science par M. Honegger, celle de M. Henri Sauguet et, surtout, celle de M. Maurice Ravel, si personnelle d'accent et de couleur, si fringante d'allure, où se trahit la consommée et subtile expérience d'un musicien de sève peu commune, maniant l'orchestre avec une déconcertante maestria, ces musiques appréciées à leur valeur, qui n'est point mince, ne laissèrent personne indifférent.

Très vif fut le succès remporté par les *Ballets de Madame Ida Rubinstein*.

A. C.

### DANS LES CONCERTS

#### M. Alfred Cortot

Au *Concert Classique* du mercredi 9 janvier, et, le vendredi 11, dans un grand *Récital*, M. Alfred Cortot est venu une fois de plus ceindre, ici, la couronne des maîtres du piano en interprétant du Bach, du Saint-Saëns, du Schumann, du Chopin, du Debussy, du Liszt, comme lui seul peut le faire maintenant en France, Rissler excepté. M. Cortot pourrait plus et mieux que bien d'autres faire un éblouissant étalage de virtuosité — les richesses de sa technique lui permettant les plus exagérées dépenses. Mais il dédaigne ces grossiers moyens de faire impression. M. Cortot joue avec la belle simplicité qui est la suprême distinction et la marque des véritables artistes.

Sans ostentation, ni contorsions, il fait dire au piano les grandeurs et les délicatesses musicales, tirant du clavier le maximum de sensations sonores qu'il peut fournir quand, dompté par une main magistrale, il en subit la souveraine volonté.

Sous les doigts téés de M. Cortot, tantôt la note rend un son éclatant, fulgurant, terrifiant, tantôt, foudroyée, elle agonise et se meurt; puis, les suavités ensoleillées succèdent aux orangeuses fureurs. Alors, tout fourmille de charme et de sourires, tout s'emplit de poésie. Les notes, comme frôlées par des ailes de papillon, exhalent d'adorables murmures: c'est la grâce dans ce qu'elle a de plus exquis. Tour à tour peintre et miniaturiste, M. Cortot procède par larges et légères touches, extériorisant — et avec quel art! — les subtilités et les subtilités, rendant les profondeurs d'émotion des œuvres, en exaltant les finesses d'originalité, les tendresses, l'expression, la poésie et la beauté. Avec lui rien de la pensée des maîtres n'échappe à la pénétration du public.

Et quel style, toujours approprié au caractère musical, adéquat aux œuvres! Quelle impeccable et harmonieuse exécution! Quelle autorité dans le jeu!

Chacune des séances que donne M. Cortot est à la fois un exemple et une leçon dont beaucoup de rouleurs de gammes, enfants chéris de la réclame, devraient faire leur profit. Nul n'y perdrait, eux moins que personne.

Ce qu'a été au *Concert Classique*, l'exécution du *Concerto en Fa mineur* de Bach, du *Concerto n° 4 en Ut mineur* de Saint-Saëns et, au *Récital*, l'exécution des *18 Etudes Symphoniques en forme de variations* de Schumann, des *24 Préludes* de Chopin, de *Children's Corner* de Debussy, de la *Rapsodie Hongroise n° 2* de Liszt et des trois morceaux supplémentaires que M. Cortot dut jouer en *bis* pour répondre aux acclamations et aux ovations enthousiastes — ce que furent ces exécutions inutile de le dire. Quiconque a entendu le *Concerto* de Bach se souviendra longtemps de la façon miraculeuse dont fut joué « l'adagio », comme, difficilement, sera oubliée l'interprétation infiniment sensible, poétique et admirable des *Préludes* de Chopin, celle divinement ciselée de *Children's Corner* de Debussy, et celle extraordinairement fougueuse et merveilleuse de la *Rapsodie hongroise* de Liszt. Ah, oui, M. Cortot est un noble, beau, rare et grand pianiste. Si ainsi qu'on l'affirme en art, il n'y a que les supériorités qui comptent, M. Alfred Cortot est assurément du très petit nombre de ceux qui comptent vraiment.

La foule qui se pressait au *Concert* et au *Récital*, subissant grandement le joug du talent, s'abandonna en toute sincérité aux dernières fureurs de l'enthousiasme. Applaudissements, bravos, cris, trépignements firent un formidable fracas.

Triomphe fut-il jamais plus éclatant et plus absolument mérité ?

N'oublions pas de mentionner le très unanime et très justifié succès remporté, au *Concert Classique*, par la *Symphonie n° 4 en Si bémol* de Beethoven et par *Nocturnes* de Debussy, succès dont la part la plus importante revient à M. Paray, lequel, d'ailleurs, accompagna les *Concertos* de Bach et de Saint-Saëns comme un ange... qui serait chef d'orchestre. A. C.

## GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

### AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Cecil James ELLIS, négociant à Monte-Carlo, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de *vingt jours* à partir d'aujourd'hui devant M. Orecchia, syndic, 5, avenue du Berceau, à Monte-Carlo, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau (non timbré), indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe Général.

A l'égard des créanciers domiciliés hors de la Principauté, le délai ci-dessus sera augmenté de *dix jours*.

La vérification des créances aura lieu le lundi 18 février prochain, à 2 heures 30 du soir, dans la salle des audiences, au Palais de Justice, contradictoirement entre les créanciers et le syndic.

Monaco, le 14 janvier 1929.

Le Greffier en chef,  
JEAN GRAS.

## GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

### AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Albert ASCHE-NAZZI, négociant à Monaco, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de *vingt jours*, à partir d'aujourd'hui, devant M. Orecchia, syndic, 5, avenue du Berceau, à Monte-Carlo, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau (non timbré), indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe Général.

A l'égard des créanciers domiciliés hors de la Principauté, le délai ci-dessus sera augmenté de *dix jours*.

La vérification des créances aura lieu le lundi 18 février prochain, à 3 heures du soir, dans la salle des audiences, au Palais de Justice, contradictoirement entre les créanciers et le syndic.

Monaco, le 15 janvier 1929.

Le Greffier en chef,  
JEAN GRAS.

## GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

### AVIS

Les créanciers du sieur Louis AYME, entrepreneur de transports, demeurant à Monaco, sont invités à se réunir au Palais de Justice, à Monaco, le mardi 22 janvier courant, à 10 heures 30 du matin, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef,  
JEAN GRAS.

## MAISONS POUR TOUS

La *Revue pratique de l'Habitation et du Foyer*, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

## Principauté de Monaco

# FÊTE NATIONALE

MERCREDI 16 JANVIER 1929

**Distribution de Secours aux indigents.**

**Illumination générale** de la place du Palais, de la Ville de Monaco et de la Condamine.  
A 21 heures : **Retraite aux flambeaux** avec le concours des Compagnies des Carabiniers et des Sapeurs-Pompier.

JEUDI 17 JANVIER

A 11 heures, à la Cathédrale : « **Te Deum** » Solennel. — Salves d'Artillerie.

A 11 h. 45 : **Revue des Carabiniers et des Sapeurs-Pompier** sur la place du Palais.

A 14 heures, sur la place du Palais : **Jeux divers. Concours de ballons.** — **Concert** par la Société Philharmonique.

A 15 heures, à Monte-Carlo : **Concert** par la Société Chorale « l'Avenir », la Musique Municipale et la « Palladienne ».

FÊTE DE NUIT

**Illumination générale** de la Principauté.

A 20 heures, au Kiosque des Terrasses : **Concert** par la Société Philharmonique.

A 20 h. 30 : **Feu d'artifice** tiré par la Maison Ruggieri.

A 21 h. 15, au Théâtre de Monte-Carlo : **Représentation de Gala.**

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

### Vente de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le onze janvier mil neuf cent vingt-neuf, M<sup>me</sup> Marie CHICHKINE, épouse divorcée de M. Léonid NICOLAIEWSKY, commerçante, demeurant à Monte-Carlo, 23, boulevard Princesse-Charlotte, a vendu à M<sup>me</sup> Mercédès OLIVERA, épouse de M. Alexandre-Marius-Auguste DEVISSI, demeurant à Monte-Carlo, 20, rue des Orchidées, le fonds de commerce de mode, couture, fournitures pour modes et couture exploité à Monte-Carlo, 23, boulevard Princesse-Charlotte.

Opposition, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 17 janvier 1929.

(Signé : ) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

### Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le cinq janvier mil neuf cent vingt-neuf, M. Dominique-Joseph ADRIANO et M<sup>me</sup> Emilie-Louise VACA, son épouse, demeurant ensemble, 1, boulevard d'Italie, ont vendu à M. Jacques-Louis VIGARELLO et à M<sup>me</sup> Constance AGNELLO, son épouse, le fonds de commerce de buvette, vins en gros et détail et comestibles, auquel est adjoint la gérance d'un débit de tabacs, qu'ils exploitaient à Monte-Carlo, 1, boulevard d'Italie.

Oppositions en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 17 janvier 1929.

(Signé : ) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> Auguste SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

### Vente de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-sept décembre mil neuf cent vingt-huit,

M<sup>me</sup> Thérèse PALENA, veuve de M. Joseph-Albert-Camille GAVIORNO, demeurant à Beausoleil, 13, rue Tivoli ;

M. André GAVIORNO, menuisier, demeurant à Beausoleil, 26, rue François-Blanc ;

M<sup>me</sup> Valentine GAVIORNO, épouse de M. Jean LINGUEGLIA, demeurant à Nice, 5, avenue de la Californie ;

Ont vendu à M. et M<sup>me</sup> CONRIERI-GAVIORNO, demeurant à Beausoleil, 5, boulevard du Midi, et à M. Jean ROSSETTI, demeurant à Beausoleil, avenue Miramar, leurs parts et portions leur appartenant dans un fonds de commerce de bonneterie, lingerie, mercerie et soieries, situé à Monte-Carlo, 14, avenue Saint-Charles.

Opposition en l'étude M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 17 janvier 1929.

(Signé : ) A. SETTIMO.

### Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date du 31 décembre 1928, enregistré, M<sup>lle</sup> Angèle PILOTTI, demeurant à Monte-Carlo, a cédé le fonds de commerce de Mercerie qu'elle exploitait rue des Roses, n° 1.

Les créanciers présumés sont invités à faire opposition dans les délais légaux entre les mains de M. Armandi, rue Grimaldi, 40, à Monaco.

### Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 27 décembre 1928, enregistré, M<sup>me</sup> Georgine GOEZ, épouse René BELLONE, a acquis de M. Félix-Marc BELLONE, la part de ce dernier, soit la moitié du fonds de commerce d'épicerie-comestibles, etc., exploité à Monaco, 67, boulevard de l'Observatoire.

Les créanciers s'il en existe devront faire opposition dans les délais légaux entre les mains de M<sup>e</sup> Soccia, huissier à Monaco, 3, avenue de la Gare, dépositaire des fonds.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

### AVIS

Messieurs les Actionnaires et apporteurs de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco sont informés, à titre de *deuxième avis*, par le Conseil d'Administration, qu'aux termes de décisions prises le 8 janvier 1929, l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires et apporteurs de la dite Société qui n'a pas réuni le quorum de 1/2 du Capital social ancien et nouveau, a adopté provisoirement les Résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires nommés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 décembre 1928, lequel rapport dressé à la date du 21 décembre 1928, a été imprimé à Monaco le 27 décembre 1928 et tenu dès le 28 décembre 1928, au Siège social, à la disposition des Actionnaires, donne décharge de leur mission aux trois Commissaires et décide :

a) Sont approuvés, purement et simplement, les apports faits par les liquidateurs de la Société de l'Hôtel de Paris à la Société des Bains de Mer, tels que décidés, en principe, par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société des Bains de Mer, du 3 décembre 1928, ainsi que leur rémunération ;

b) Sont approuvés, purement et simplement, les apports faits par le liquidateur de la Société de l'Hôtel de l'Hermitage à la Société des Bains de Mer, tels que décidés, en principe, par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société des Bains de Mer, du 3 décembre 1928, ainsi que leur rémunération. Ces apports comprennent le terrain sur lequel est édifié le Grand Hôtel de l'Hermitage, le fonds de commerce avec tout le matériel et le mobilier, l'argenterie, la vaisselle, le linge, etc., le bénéfice d'une transaction immobilière et les espèces en caisse.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité moins quatre abstentions.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

Par suite de la Résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide que les modifications statutaires, votées sous condition suspensive, par l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 décembre 1928, sont devenues définitives.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président du Conseil d'Administration ou à l'Administrateur-Délégué à l'effet de faire, avec reconnaissance d'écriture et de signature, aux minutes de M<sup>e</sup> Eymine, notaire, dépositaire des Statuts, le dépôt du Procès-Verbal de la présente Assemblée, ainsi que toutes pièces qu'il appartiendra.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

*Messieurs les Actionnaires et apporteurs sont convoqués en deuxième Assemblée Générale extraordinaire, au Siège social, à Monaco, pour le Jeudi 28 février 1929, à 11 heures du matin, à l'effet d'approuver à nouveau et de rendre définitives les Résolutions précitées, le tout en exécution de l'Article 15 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907.*

*L'Assemblée se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de leur équivalent en Cinquièmes ayant déposé, au Siège social, leurs titres dix jours au moins et leurs pouvoirs deux jours au moins avant le jour de l'Assemblée Générale.*

*La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'Article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

### La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 40 francs. Prix du numéro, 12 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9<sup>e</sup> arrondissement.

## BAINS DE MER DE MONACO

(Saison d'Hiver)

### PLAGE DE LARVOTTO

Hydrothérapie Marine :: Douches  
= Héliothérapie (SOLARIUM) =  
==== Leçons de Natation ====

Ouvert tous les jours, de 10 heures à 15 heures



## Minerva

### Quatrième Année

Le plus grand Hebdomadaire  
Féminin paraissant en France

Ses pages en héliogravure donnent chaque semaine une documentation complète sur la Mode du jour. Tenu au courant du mouvement Littéraire, Artistique et Théâtral, accordant au Cinéma une place importante, possédant une Page Financière, une Page Politique ainsi qu'une Page de Puériculture, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes

==== un succès sans précédent. ====

Son Prix Littéraire Annuel  
et ses Nombreux Concours

Le Numéro: 1 franc

(Spécimen Gratuit sur demande)

2, Rue de Clichy, 2 -- Paris

F. FOUSSARIGUES  
Directeur général

## ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL  
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

### LA CONCORDE

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905  
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare  
Capital social : 10 millions

### ASSURANCES GÉNÉRALES DE TRIESTE ET VENISE

SUR LA VIE  
(ASSICURAZIONI GENERALI)  
Société Anonyme Fondée en 1831. — Etablie en France depuis 1854  
Capital Social entièrement versé : L. 60.000.000

Charles FISCHETTI

AGENT GÉNÉRAL

24, boulevard de l'Observatoire - MONACO  
— Téléphone (7-71). —

## APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

### Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins  
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL  
Distribution d'Eau chaude.

## ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

### G. BARBEY

Maison Principale : SPRING PALACE  
33, boul. Princesse-Charlotte  
MONTE-CARLO

... IMMEUBLES ...

Vente - Achat - Location  
FONDS DE COMMERCE

Téléphone 8.35

## AGENCE TEISSEIRE

25, Boul. Albert I<sup>er</sup> — MONACO

Placements Hypothécaires

JEAN TEISSEIRE

... ASSURANCES ...

PROPRIÉTAIRE

#### BULLETIN

DES

### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> mai 1928. Trente-deux Obligations de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 2419, 2780 à 2786 inclus, 2788 à 2791 inclus, 2793 à 2795 inclus, 2797, 2799 à 2804 inclus, 2807 à 2811 inclus, 2813 à 2816 inclus, 2818.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> mai 1928. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 01702. Sept Cinquièmes d'Actions de la dite Société, portant les numéros 000550 à 000553 inclus, 004766, 010941, 025759. Onze Obligations de la même Société, portant les numéros 097487, 097605 à 097607 inclus, 16979 à 16985 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1928. Onze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 5259 à 5261 inclus, 5263, 5264, 92447 à 92452 inclus.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 24 février 1928. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 12 mars 1928. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 18689.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 345816.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mai 1928. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 15559, 28605 et 28741.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22191.

#### Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1928. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Le Gérant : LOUIS AURÉGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1929.